50e ANNÉE. — N° 17.357
DIRECTION & ADMINISTRATION : 8, rue de Cheverus, BORDEAUX
AGENCE A PARIS : 8, boulevard des Capucines.
LA PUBLICITÉ EST REÇUE aux Bureaux du Journal, à l'Agence Havas à Paris et à Bordeaux
ABONNEMENTS 3 mois 6 mois 1 an
Gironde et limitrophes. 8 50 16f 30f
France et Colonies ... 9 » 17f 32f
Etranger ..... 10 » 20f 40f

# La Petite Gironde

10 c. le numéro
LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE PROVINCE
Le numéro 10 c.
SAMEDI 10 JANVIER 1920
SAINT PAUL
SOLEIL : lever 7h41 ; coucher 4h38
LUNE : D. Q. le 13 ; N. L. le 21

## LE NOUVEAU SÉNAT

***« Un fauteuil sénatorial n'est pas un endroit où l'on attend paisiblement la mort, à la seule condition de ne point démériter ».***

Nous disions hier qu'on ne saurait demander aux membres de la Haute Assemblée qui ont blanchi sous le harnais politique de dépouiller brusquement le vieil homme pour adopter les tendances, les méthodes et les raisons d'action que le pays a demandées à ses élus de la Chambre. Nul ne nous contredira, pas même les intéressés. Mais il faut se mettre en présence des faits et mesurer leur portée. Si la survivance d'errements trop longtemps pratiqués est condamnée par tous, la présence réelle de ceux qui en étaient responsables n'ayant plus de raison d'être, présenterait de graves dangers.

En renouvelant la composition de la Chambre, le suffrage universel n'a pas obéi à un caprice, à un désir de changement. Il avait le sentiment très net de ce qu'il voulait et surtout de ce qu'il ne voulait plus. Le conflit perpétuel des personnes autour des questions les plus graves, les combinaisons de sous-partis et de fonds de couloirs avaient quelque peu nui au régime parlementaire. L'afflux au Palais-Bourbon de jeunes hommes résolus à ne pas permettre un retour aux fautes passées a pour conséquence nécessaire l'entrée au Luxembourg d'élus animés du même esprit. A ce prix, et à ce prix seulement, la machine parlementaire marchera et fera œuvre utile, au lieu de fonctionner à vide.

A cette besogne nouvelle il faut des hommes nouveaux, dont l'activité orientée par les indications du 16 novembre et la vigueur intellectuelle s'adaptent avec souplesse, aisance et rapidité aux conditions du travail législatif. Le Sénat n'est pas l'Assemblée d'hommes mûrs aspirant au mol oreiller après l'étape, mais de « conseillers des communes de France ». Même assis sur leurs chaises curules, ils sont moralement dans la magistrature républicaine debout. Ils ne sauraient sommeiller même par hasard, comme le bon Homère, sans manquer aux devoirs de leur fonction. Le Luxembourg n'est pas un lieu d'asile favorable aux cures de repos et aux méditations platoniques sur les jeux alternés des Assemblées délibérantes.

Les candidats qui ont le sentiment des services rendus devront être les premiers à ne pas compromettre le travail d'hier par l'inaction fatale de demain. Ils ne sauraient indéfiniment se désigner eux-mêmes à la gratitude des électeurs, ni établir à leur profit comme une permanence sénatoriale. Le droit à la retraite, après les longs et loyaux services, s'applique aux pères conscrits comme à tous les bons serviteurs de la chose publique.

Nous croyons traduire ici les sentiments de la majorité du collège électoral des sénateurs en rappelant les conditions dans lesquelles les candidats seront appelés et élus. Elles répondent à la logique, aux exigences de l'heure, à la tâche virile à accomplir. Il y a une formule célèbre qui ne saurait plus être ici de mise : « Gardez les mêmes, et on recommence ! » Eh bien ! non, il ne faut pas qu'on recommence. La séance ne continue pas !

## Les particularités du scrutin

***(240 sièges à pourvoir)***

Paris, 8 janvier. — Les élections sénatoriales du 11 janvier portent sur 240 sièges, savoir : 105 sièges de la série B, élue en 1906, qui aurait dû être renouvelée en 1915 ; 97 sièges de la série C, élue en 1909, qui aurait dû être renouvelée en 1918 ; 24 sièges de la série A, pour remplacer des sénateurs décédés ; 14 sièges nouveaux appartenant aux départements de la Moselle (5), du Haut-Rhin (4) et du Bas-Rhin (5).

Dans ces chiffres ne sont pas comprises les élections sénatoriales des colonies, qui n'auront lieu que le 18 janvier. Au moment de l'ouverture du scrutin, 85 sièges de sénateurs sont vacants. Ce sont ceux de :

1. Trois sénateurs élus députés : MM. Reymonenq (Var), de La Riboisière (Ille-et-Vilaine), T. Herriot (Rhône). M. Gavini, sénateur de la Corse, également élu député, n'ayant pas fait parvenir dans les délais voulus sa démission au président du Sénat, les électeurs sénatoriaux de ce département ne sont pas encore appelés à procéder à son remplacement.

2. Deux sénateurs inamovibles décédés : MM. Bérenger et de Marcère, dont le remplacement sera assuré en exécution de la loi du 9 décembre 1884 par les départements du Loir-et-Cher et du Loiret.

3. 79 sénateurs décédés.

22 sénateurs sortants ont renoncé à solliciter le renouvellement de leur mandat, soit pour raisons de santé, soit pour convenances personnelles. Le total des sièges vacants et des sièges devenus libres par suite de retraite de leurs titulaires est de 106. Les sénateurs qui se représentent devant les électeurs sont donc au nombre de 120.

Quelques anciens sénateurs se présentent également. Citons : MM. Calvet (Charente-Inférieure), Chabrié (Tarn-et-Garonne).

Dix députés posent leur candidature. Environ 120 anciens députés se présentant, parmi lesquels la plupart des quinze députés qui, se réservant pour les élections sénatoriales, n'avaient pas sollicité le renouvellement de leur mandat législatif.

Parmi les autres candidats, on remarque : M. Pouyade, qui battit M. Antonin Dubost, président du Sénat, aux élections du Conseil général de l'Isère, et qui se présente encore contre lui dans le même département. MM. l'abbé Delsor, Diebolt, Weber, Couturier, Barthélemy. Pierson, anciens membres du Reichstag ou des Chambres d'Alsace-Lorraine. MM. l'amiral Boué de Lapeyrère, ancien ministre de la marine ; le général Bailloud, le général Fayolle, le général Cauboué, le général Bourgeois, ancien directeur du service géographique de l'armée ; Lauboeuf, ingénieur de la marine ; le général Alby, chef d'état-major au ministère de la guerre. MM. Léon Robelin, délégué général de l'Union des grandes Associations françaises ; Lautier, publiciste ; le chanoine Collin, directeur du « Lorrain » ; Paul Dupuy, directeur du « Petit Parisien » ; le docteur Boularan, alias Abel Deval, directeur du théâtre de l'Athénée.

Dans cinq départements, la représentation sénatoriale sera complètement renouvelée. Il s'agit de l'Ardèche et de l'Indre-et-Loire, dont les trois sénateurs respectifs sont décédés ; de la Loire-Inférieure, dont deux sénateurs sont décédés et dont trois se retirent, et des départements d'Oran et Constantine, dont l'unique sénateur ne se représente pas.

Dans quinze départements, un seul sénateur se représente, les autres se désistant ou étant décédés, et dans douze départements suivants, tous les sénateurs sortants se représentent.

### LES MEMBRES DU GOUVERNEMENT

En ce qui concerne les sénateurs sortants faisant partie du gouvernement : M. Clemenceau, président du conseil, sénateur du Var, ne se représente pas. M. Pichon, ministre des affaires étrangères, se représente dans le Jura ; M. Pams, ministre de l'intérieur, dans les Pyrénées-Orientales, et M. Jeanneney, sous-secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, dans la Haute-Saône.

Plusieurs membres du gouvernement, qui ne sont pas sénateurs, posent leur candidature. M. Claveille, ministre des transports, dans la Dordogne ; M. Noulens, ministre de l'agriculture, ancien député, dans le Gers ; M. Henri Roy, commissaire à l'agriculture, ancien député, dans le Loiret, et M. Cosnier, commissaire au ravitaillement, ancien député, dans l'Indre.

## Pour la fille de Tolstoï

*Quelques journaux ont publié ces jours derniers une dépêche annonçant l'arrestation par les Soviets d'Alexandra Tolstoï, la plus jeune fille du grand écrivain. Elle est inculpée de complot, et l'on redoute qu'en raison du prestige de son nom les bolcheviks ne songent à la supprimer.*

*La famille de Tolstoï n'a pas de chance avec les révolutionnaires. Ils se réclament sans doute de l'inoubliable vieillard de Yasnaïa-Poliana. Ils l'adoraient de son vivant comme le moujik adore l'icône du temple. Mais ils n'ont point hésité à s'installer sur ses domaines, à en chasser les siens, et à les dépouiller de toutes leurs ressources.*

*Vous me direz que c'est conforme à la doctrine de Tolstoï, qui ne reconnaissait pas le droit de propriété. Il avait renoncé à tous ses biens, en les transférant, il est vrai, aux membres de sa famille. Les bolcheviks ont vu là sans doute un subterfuge condamnable, une survivance regrettable chez l'Apôtre de l'instinct de propriété. Ils ont donc exercé sur sa fortune la « reprise individuelle », comme ils disent, à l'instar de ces cambrioleurs qui dévalisèrent une nuit avec tranquillité la villa d'Elisée Reclus, aux environs de Paris. Le grand géographe refusa de porter plainte. C'était conforme à ses principes.*

*Le malheur est que les camarades conséquents ne reculent devant aucune ignominie parce qu'elles sont toutes conformes à leurs principes. Après avoir dépouillé la famille de Tolstoï, ils se préparent à supprimer sa fille. Si blasés soyons-nous sur les criminelles folies de ces bandits camouflés en chercheurs d'avenir, l'assassinat imminent d'Alexandra Tolstoï est pour eux la honte suprême. Ils n'ont même pas le respect de leurs pères intellectuels. M. E. Gosse, le correspondant du Times, écrit que devant le danger qui menace Alexandra Tolstoï, la publicité seule peut la sauver. Or, quelques journaux modérés ont donné la nouvelle. Les feuilles socialistes et soviétistes se sont abstenues. Qu'importent les vagues humanités, pourvu que le geste du bourreau soit beau !*

*Tolstoï est mort trop tôt pour voir à l'œuvre les brutes qu'il a déchaînées. C'est dommage. Il aurait fait un acte d'amère contrition, comme son ami le prince Krapotkine, dont la tête est mise à prix pour avoir osé flétrir la tyrannie sanglante et imbécile du bolchevisme, plus cruelle et plus ruineuse que le tsarisme. C'est la fille de Tolstoï qui va payer l'erreur de son père. Avait-il la prescience que ses doctrines conduiraient sa fille au poteau d'exécution quand il refusait de toucher ses droits d'auteur ?...*

*P. B.*

## LE CONSEIL ÉCONOMIQUE DU TRAVAIL

### LA PREMIÈRE RÉUNION

Paris, 8 janvier. — La première assemblée du Conseil économique du travail a eu lieu cette après-midi dans une salle du boulevard du Temple.

On sait que ce Conseil est destiné à introduire, avec des méthodes nouvelles, une nouvelle direction dans l'activité économique du pays. Il s'est constitué à trois degrés : comité directeur, comité de répartition du travail, section d'études.

La séance inaugurale a été ouverte sous la présidence de M. Léon Jouhaux, secrétaire confédéral, assisté de M. Marcel Laurent, secrétaire de la C. G. T., et de M. Laurent, secrétaire de la Fédération des fonctionnaires. Tous les principaux groupements affiliés à la C. G. T. sont représentés à la réunion. On remarquait aussi parmi les assistants MM. Albert Thomas, Léon Blum, députés, etc.

Dès l'ouverture de la séance, M. Léon Jouhaux prend la parole. « La C. G. T., dit-il, a fait appel à toutes les forces qui concourent directement à la production et à la répartition des richesses. Elle a groupé, à côté de la grande armée ouvrière organisée dans son sein, les techniciens, les coopérateurs, les fonctionnaires. » Après avoir constaté que les difficultés seraient considérables, l'orateur termina ainsi :

« La révolution que nous voulons faire par le travail et pour lui suppose nécessairement que les travailleurs pourront maîtriser le complexe enchevêtrement des fonctions sociales, afin d'assurer au profit de tous au moins la continuité des services dont quelques-uns seulement retirent aujourd'hui presque tout le fruit. C'est une organisation constructive, c'est une création constante.

M. Roger Franck, secrétaire général de l'Union syndicale des techniciens de l'industrie, du commerce et de l'agriculture, attend beaucoup du Conseil économique.

Au nom de la Fédération des fonctionnaires, M. Charles Laurent, secrétaire, prend la parole. « Les fonctionnaires, dit-il, ont accepté d'entrer au Conseil économique du travail, où ils espèrent apporter une collaboration utile. Uniquement soucieux de l'intérêt général, accusés injustement, leur rôle est méconnu. » Seul l'état de choses existant doit être incriminé. En ce 8 janvier 1920, qui marque la date inaugurale des travaux du C. E. T., les fonctionnaires saluent avec joie l'occasion qui leur est offerte de collaborer de façon suivie avec tout le monde du travail. Fermement résolus à ne pas former une caste à part, ils entendent participer au mouvement social en y apportant l'exclusif souci de l'intérêt général.

### Le Louvre a acheté 700,000 francs l' " Atelier de Courbet "

Paris, 9 janvier. — M. Destournelles de Constant, directeur des musées nationaux, a signé hier l'achat de cette toile, qui représente le peintre dans son atelier avec un modèle féminin nu auprès de lui et des amis, tels que Champfleury, Baudelaire et Prudhon. L'« Atelier » a été cédé pour 700,000 fr., dont 550,000 provenant du budget des musées et 150,000 fournis par des souscripteurs.

## L'Assemblée nationale de Versailles

### désignera samedi prochain, 17 janvier, le successeur de M. Poincaré

***Il est de plus en plus probable qu'aucun candidat ne tentera la chance contre M. Clemenceau***

Paris, 8 janvier. — C'est le 17 janvier prochain que se réunira à Versailles, dans la salle du Congrès, l'Assemblée nationale chargée de désigner le successeur de M. Poincaré à la présidence de la République. Jamais Assemblée n'aura été aussi nombreuse. Elle est composée, on le sait, des membres de la Chambre et des membres du Sénat. Il y aura exactement 618 députés (en tenant compte de la démission de M. Vernières et de cinq députés non validés dans le troisième secteur de Paris) et de 311 sénateurs, dont plus des deux tiers seront élus dimanche. Un ministre qui n'est pas parlementaire ne peut siéger au Congrès. Par suite, M. Clemenceau ne pourra pas prendre part au vote, bien qu'il soit président du conseil et très probablement seul candidat.

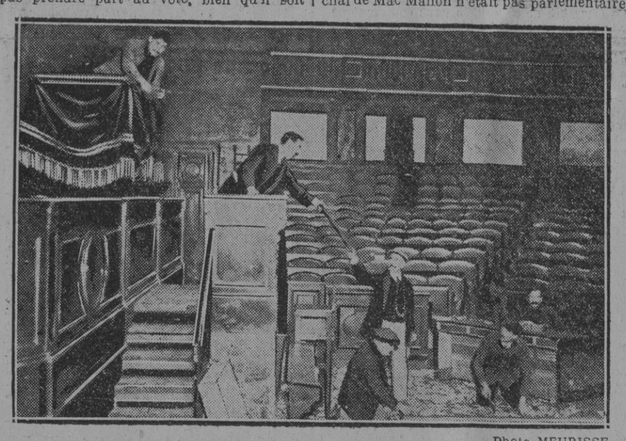

Photo MEURISSE.

A VERSAILLES. — ON PREPARE LA SALLE DU CONGRES

Jusqu'à présent, M. Clemenceau n'a pas posé sa candidature, et il ne la posera pas lui-même. Toutefois, ses intimes sont certains qu'il la laissera poser et que s'il est élu, ce qui ne semble pas douteux, il acceptera la haute mission dont il sera investi. Il a fait connaître, la semaine dernière, à M. Poincaré sa décision irréductible d'abandonner le pouvoir le 18 janvier. Ses amis le savent ; ils se feront encore plus pressants pour qu'il aille à l'Elysée. Car ils estiment qu'à l'heure actuelle le pays a encore besoin de ses services.

Les chances de M. Clemenceau sont certaines. Il n'aura probablement pas de concurrent. On avait songé, parmi les députés radicaux et radicaux socialistes, à lui opposer la candidature de M. Paul Deschanel. Quelques jours avant la séparation de la Chambre, une démarche dans ce sens a été faite. Mais le président de la Chambre a répondu par un refus très net et, pour couper court à toute campagne, il est parti dans le Midi et il rentrera seulement la veille de la reprise des travaux parlementaires.

Dès candidats qui se sont présentés en 1913, il n'est plus question. M. Pams songe peut-être à une présidence, mais il s'agit de la présidence du Sénat, au cas où les électeurs de l'Isère ne réélliraient pas M. Antonin Dubost. M. Ribot a abandonné tout projet élyséen. Il avait bien été question, il y a quelques jours, de M. Jonnart. Mais le sénateur du Pas-de-Calais a nettement indiqué à ses amis qu'ils devaient renoncer à obtenir son acceptation. Il vote pour M. Clemenceau.

Dès la rentrée des Chambres, la candidature de M. Clemenceau sera posée par plusieurs groupes de la Chambre et du Sénat, et il est probable qu'elle sera ratifiée par une assemblée plénière qui se tiendra au Luxembourg la veille de l'élection présidentielle. C'est alors que le « Tigre », mis en présence de la grande majorité du Parlement, cédera.

L'Assemblée nationale sera présidée, selon la règle constitutionnelle, par le président du Sénat. Si M. Antonin Dubost est réélu, ce sera pour la seconde fois qu'il dirigera le vote, car le rôle de l'Assemblée se borne à désigner le chef de l'Etat. Mais ce sera la troisième fois qu'il ira annoncer au nouvel élu les résultats du scrutin. En effet, lors de la désignation de M. Fallières, celui-ci était président de l'Assemblée nationale. Il présida au vote, il n'assista pas à sa proclamation. Il fut remplacé par M. Antonin Dubost, vice-président du Sénat, qui se rendit, aussitôt après le scrutin, dans un salon voisin où se trouvait M. Fallières, et il annonça officiellement son élection.

S'il n'est pas électeur, M. Clemenceau est éligible. La Constitution permet de choisir le président de la République parmi les membres du Parlement ou en dehors de son sein. Il y a eu un précédent : le maréchal de Mac Mahon n'était pas parlementaire. Les lois constitutionnelles n'imposent aucune condition d'âge pour être chef de l'Etat, alors qu'elles fixent un minimum de quarante ans pour entrer au Sénat et de vingt-cinq ans pour être élu député. Elles n'impliquent pas qu'il doive jouir de tous ses droits civils et politiques. En 1875, M. Dufaure l'avait cependant demandé. L'Assemblée a jugé cette précision inutile. Une seule restriction est apportée au choix du président : les membres des familles ayant régné sur la France sont inéligibles. Le président doit être élu à « la majorité absolue des suffrages ». On doit procéder à autant de tours de scrutin qu'il est nécessaire, jusqu'à ce que cette majorité absolue soit obtenue. C'est ainsi qu'en 1913 M. Poincaré, ayant obtenu au premier tour de scrutin 429 voix contre 327 à M. Pams, la majorité absolue étant de 437 voix, on dut procéder à un deuxième tour de scrutin, qui donna 483 voix à M. Poincaré et 296 à M. Pams.

Le 17 janvier verra-t-on se produire sur le nom de M. Clemenceau les manifestations presque unanimes qui se sont produites en faveur de M. Thiers ou du maréchal de Mac Mahon ?

### Qui sera président du Conseil ?

Paris, 8 janvier. — Si la combinaison Millerand pour succéder au cabinet Clemenceau a échoué, c'est, d'après un de nos confrères, parce que M. Millerand ne s'est pas mis d'accord avec M. Clemenceau sur certains noms que ce dernier veut imposer. M. Clemenceau, président de la République, a une personnalité trop accentuée pour que, du fait qu'il sera installé à l'Elysée, il renonce à s'intéresser à la politique active. Il attache donc une grande importance à la composition même du ministère. Il avait indiqué à M. Millerand, à qui il réservait les affaires étrangères, qu'il verrait avec agrément M. Loucheur prendre les finances. L'intérieur serait réservé à un actuel sous-secrétaire d'Etat ou encore à M. René Renoult, si les électeurs du Var élisent sénateur dimanche prochain. La guerre verrait M. Abrami monter en grade. La justice recevrait comme garde des sceaux M. Ignace.

Telles sont du moins les suggestions de M. Clemenceau, qu'aux dernières nouvelles M. Millerand n'accepterait pas en entier. Si l'accord ne se fait pas avec M. Millerand, il se fera peut-être plus facilement avec M. Viviani, dont l'étoile commence à se rallumer.

## REVUE DE LA PRESSE

### LA COURSE A L'ELYSEE

Les pronostics continuent. **Aux Ecoutes** donnent ceux-ci :

« M. Poincaré dit et redit son intention bien arrêtée de déménager, qui est sincère ; mais de divers côtés on le presse de rester en place. Au premier rang de ceux qui le retiennent, il faut mettre M. Briand. Jusqu'à présent, M. Poincaré ne s'est pas laissé convaincre. Il n'est cependant pas impossible qu'il finisse par céder à des instances chaque jour plus pressantes. Il n'est pas davantage impossible que M. Clemenceau lui-même — parfaitement ! — l'y engage, s'il ne se décide pas à marcher lui-même, car il se rend compte que ce serait bien encore le meilleur tour à faire à M. Deschanel, qui joue vraiment de malheur avec les candidatures élyséennes.

» M. Deschanel travaille toujours, il opère par grignotage individuel, tandis que M. Clemenceau recherche de préférence les effets de masses. Pourtant, M. Deschanel compte un peu aussi sur le jeu des passions politiques. Laissez faire, disent les amis de M. Deschanel, vous verrez que plus le candidat probable sera vieux, plus le candidat possible paraîtra jeune. »

Le **Cri de Paris** suppose que M. Clemenceau soit à l'Elysée. Etant donné, d'une part, le goût pour l'autorité personnelle qu'a M. Clemenceau, et, d'autre part, que l'autorité dont dispose le Président de la République dépend uniquement de la bonne volonté des ministres, dont le contreseing est nécessaire pour donner de la valeur aux actes présidentiels, que peut-il se passer ?

« Supposons que M. Clemenceau entende traiter les membres du conseil comme il traitait les membres de son ministère. Qu'arrivera-t-il ? Certains s'inclineront, mais les autres ? M. Millerand, désigné pour la présidence du conseil, ne passe pas pour un homme d'une docilité extrême ; qu'il soit en désaccord avec M. Clemenceau, cédera-t-il ? Cela est peu probable s'il s'agit d'une affaire d'importance. Ou il démissionnera, en faisant connaître que c'est pour cause de conflit avec le Président de la République ; ou il ne démissionnera pas, et fera la Chambre juge de l'incident. Dans les deux cas, il y aura ce qu'on appelle une situation politique grave. On peut supposer aussi que le président du conseil accepte sans protestation les directives du Président de la République. Or, la psychologie de M. Clemenceau offre une particularité digne de remarque. En apparence, c'est l'homme barre de fer ; en fait, on l'a souvent vu à la Chambre lorsqu'il sert devant lui un obstacle infranchissable, il sait fort bien plier, s'assouplir, changer son fusil d'épaule, pour trouver le passage ; mais il faut qu'il voie l'obstacle de ses yeux. De loin, sur les affirmations d'un collaborateur, il n'y croit pas ; il estime que l'obstacle n'existe que parce qu'on ne sait pas le vaincre. Confiné à l'Elysée, il sera loin de l'obstacle ; quand le président du conseil lui signalera une résistance parlementaire à une de ses idées, il ne croira pas que cette résistance soit insurmontable, il obligera son second à aborder franchement l'obstacle, et il le fera battre. Et ce sera également une situation grave. Il y aura bien, pour sortir d'embarras, le spectre de la dissolution ; mais après deux ou trois menaces les députés ne le craindront plus. »

### LES HUIT HEURES

La loi des huit heures est-elle sacro-sainte ? demande Pierre Weber (**New-York Herald**) :

« Ce n'est pas une question de lutte de classes, c'est une modeste affaire de bon sens. Nous ne demandons qu'à nous éclairer, et si certains ouvriers se sentent la force et le désir de travailler une heure de plus, s'ils en manifestent courageusement l'intention, ne peut-on pas faire fléchir la rigueur de cette loi que M. Jouhaux proclame intangible ? Chacun est libre d'employer son temps comme il le veut, et la paresse forcée est aussi injuste que le travail forcé. »

### L'ECRASEMENT DES CLASSES MOYENNES

Le problème de la vie devient terrible pour les classes moyennes, fait observer l'oncle Bertrand dans ses notes de l'**Echo de Paris**. Car si les gens très riches peuvent supporter une diminution de leur fortune, et si les employés subalternes et la classe ouvrière ont obtenu une augmentation de salaires, les employés supérieurs, directeurs, ingénieurs, chefs de service, contremaîtres, tous ceux qui passaient en 1914 pour avoir de « beaux appointements » sont devenus des victimes :

« Ces « beaux appointements » avaient été la récompense de leur ancienneté, de leurs aptitudes, de leur zèle. Que valent, en 1920, les « beaux appointements » de 1914 ? Le chef de service, qui gagnait 8,000 francs, il lui en faut 15,000 à 16,000 maintenant pour conserver son rang, sa manière de vivre d'avant guerre ; a-t-on doublé ses appointements, comme on a doublé les salaires de ses commis ou de ses ouvriers ? Seul, il lui faudra, s'il ne veut pas déchoir, engager l'avenir, manger ses économies, renoncer aux rêves heureux qu'il avait formés pour ses enfants. A-t-il mérité ce traitement pénible, cette telle défaveur ? Et ne fera-t-on rien pour lui éviter ce découragement et cette amertume ? »

## LA CATASTROPHE DU MEXIQUE

***TROIS MILLE MORTS DES MILLIONS DE DÉGATS***

Mexico, 8 janvier. — On confirme officiellement que les villages de Caltillo, Lafragua, Ocotepec, Manzanilo, Plata, Chicoto, Quimixlan ont été complètement détruits par le tremblement de terre. D'autres villages ont été partiellement détruits. L'Etat de Puebla est également dévasté. Une note officielle estime le nombre de morts à 3,000 environ. A Jalapa, 80 des maisons ont été détruites et pas une n'est intacte. Le gouvernement a lancé à la Croix-Rouge un appel en faveur des districts ravagés. La situation se complique encore du fait que de nombreuses contrées éprouvées sont infestées de bandits. Plusieurs régions se trouvent même sous leur autorité effective. D'ores et déjà, les dégâts peuvent être évalués à de nombreux millions.

***NOUVELLE ÉRUPTION***

### Une ville et plusieurs villages détruits

**DES CENTAINES DE VICTIMES**

Mexico, 9 janvier. — Une nouvelle éruption volcanique, excessivement violente, s'est manifestée dans la petite montagne de Cerro-de-San-Miguel, proche de Cordoba, dans l'Etat de Vera-Cruz. Un torrent de feu a jailli soudainement de la montagne, qui s'est littéralement ouverte en deux. La lave brûlante, d'où des tourbillons de vapeurs sulfureuses s'élevaient, a dévalé dans la plaine, submergeant tout sur son passage et balayant les villages, les fermes et les cultures. La ville de San-Miguel, qui se trouve au pied de la montagne, a été presque entièrement détruite. Deux cents habitants ont disparu.

On signale également cinq cents morts dans la ville de Calcahuyalca, où les dégâts sont énormes. On ignore encore exactement le nombre des victimes dans les différents villages qui ont été détruits.

## Le Naufrage du " Pluvier "

### LA LISTE DES VICTIMES

Toulon, 8 janvier. — Voici la liste des victimes du naufrage du « Pluvier » :

Désiré Bastier, premier maître timonier, dont la famille habite Toulon ; commandant du « Pluvier », Stanislas Le Roux, second maître de manœuvre, natif de Trehourden (Côtes-du-Nord) ; Marius Ruffier, maître boulanger coq, natif de Aime (Savoie) ; Pierre Carré, matelot aide-chauffeur, natif de Pontscorff (Morbihan) ; Louis Recouvront, matelot de télégraphie sans fil, natif de Lachise (Ain) ; Kléber Dupart, matelot aide-chauffeur, natif de Pisseleux (Aisne) ; Joseph Quistinie, quartier-maître chauffeur, natif de Saint-Pierre-Quibignon (Finistère) ; Henri Richter, second maître mécanicien, natif d'Oran ; Claude Roidot, matelot sans spécialité, natif du Creusot ; Jean Troadec, second maître de quart, demeurant 25, rue de Gagaste, à Brest ; Augustin Le Rolland, maître mécanicien, demeurant place Saint-Roch, à Toulon ; Eugène Noël, quartier-maître de timonerie, né à Equihen (Pas-de-Calais) ; Jean Derrier, maître mécanicien, natif de Ploubazlanec (Côtes-du-Nord) ; Marcel Bizien, maître de timonerie, demeurant rue Jean-Bart, à Douarnenez ; Henri Pierre, matelot gabier, natif de Plourin (Côtes-du-Nord) ; François Cloarec, matelot gabier, demeurant rue Postréin-la-Pierre, à Brest ; André Noury, matelot chauffeur, rue Emile-Souvestre, à Nantes (Loire-Inférieure) ; Georges Coudrin, matelot sans spécialité, natif de Loudun ; François Molle, matelot sans spécialité, natif de Cette ; Félix Metge, matelot sans spécialité ; Yves Le Meur, matelot mécanicien, natif de Saint-Michel-en-Grèves (Côtes-du-Nord) ; Alexis Maillard, matelot mécanicien ; Emile Loubet, matelot mécanicien, natif de Vizille (Isère) ; Omer Orogeard, matelot mécanicien, natif d'Arthon-en-Retz (Loire-Inférieure).

Le gouvernement a prévenu les familles des vingt-quatre hommes qui étaient à bord.

### UNE ERREUR DU TÉLÉGRAPHE SANS FIL A EMPÊCHÉ D'ALLER A SON SECOURS

Toulon, 9 janvier. — La préfecture maritime confirme la confusion qui s'est produite le 22 décembre lors de la tempête au cours de laquelle elle avait reçu par télégraphie sans fil un message de détresse provenant du vapeur « Numidia ». C'était une erreur. Ce navire se trouvait dans le port de Marseille. On fit appareiller le remorqueur « Travailleur », dont le départ fut retardé par la bourrasque et ne rallia Ajaccio qu'à grand'peine. Il n'avait rencontré ni bâtiment ni épave. L'hypothèse est donc admise que c'était bien le « Pluvier », désemparé, se trouvant dans les parages des côtes de Corse, qui avait lancé un appel désespéré.

Dans les milieux compétents on estime que la perte du « Pluvier » ne peut être due qu'à une avarie de machine ou du gouvernail, car le remorqueur était robuste et tenait bien la mer. Il est présumé dans ce cas que, n'étant plus maître de sa manœuvre, le navire a été englouti avec son équipage par les lames gigantesques soulevées par la tempête.

### CONDOLEANCES OFFICIELLES

Toulon, 9 janvier. — C'est jeudi après-midi que la liste officielle des victimes du « Pluvier » est parvenue à Toulon. Le préfet maritime a envoyé ses officiers d'ordonnance aux familles qui habitent Toulon. M. Abel, député de Toulon, gouverneur général de l'Algérie, et M. Bazin, préfet du Var, se sont rendus auprès du vice-amiral Sagot-Duvauroux et du maire pour leur témoigner la part qu'ils prennent au deuil qui frappe la marine et la ville.

### Un vapeur français coulé avec sa cargaison de charbon

Glasgow, 8 janvier. — Le vapeur français « Spartan », avec un chargement de charbon à destination de Rouen, a coulé aujourd'hui dans le port de Rothesay pour une cause inconnue.

### L'augmentation des tarifs de chemin de fer

**LE TRANSPORT DU BETAIL VA COUTER DIX FOIS PLUS CHER**

Paris, 9 janvier. — Dans les nouveaux tarifs proposés, l'augmentation la plus frappante, en ce qui concerne le transport des bestiaux, est celle du réseau de l'Etat. Ainsi, pour transporter dix bœufs de Niort à Paris, on payait 99 fr. 35 avant 1917, et l'on paiera 764 fr. 05 avec les tarifs proposés : au lieu de 10 fr. par animal, plus de 76 fr. ! Et les Compagnies veulent en outre augmenter de moitié les délais actuels de transport pour la grande vitesse, c'est-à-dire que les bestiaux paieront près de dix fois plus cher pour aller deux fois moins vite ! Cette différence considérable des prix de transport tient à ce que, jusqu'à présent, les bestiaux expédiés sur Paris et les grands centres bénéficient sur tous les réseaux de tarifs spéciaux avantageux. Or, tous ces tarifs spéciaux — les seuls appliqués — sont supprimés, et l'augmentation est calculée sur les tarifs généraux. Indépendamment de la répercussion que ces tarifs véritablement prohibitifs ne manqueront pas d'avoir sur les prix de la viande, déjà si élevés, tout commerce deviendra impossible. Seuls pourront être envoyés à Paris les bestiaux des départements proches.

## Un important Message de M. Wilson

### Le Président réclame la ratification du traité Il accepte certaines réserves, mais pas de modifications essentielles

***Le parti démocrate national américain approuve le traité de Versailles et la politique de M. Wilson***

Washington, 9 janvier. — Dans un Message lu à un banquet du Comité national démocrate à Jackson-Bay, le président Wilson déclare que seul, l'unique et clair moyen de déterminer la volonté du peuple américain en ce qui concerne la Ligue des nations, était d'en faire l'objet principal des élections prochaines. Le président dit qu'il ne s'oppose pas aux réserves si par elles le Sénat désirait dire ce qui est indubitablement la signification du traité.

« Mais, ajoute-t-il, nous ne pouvons pas écrire à nouveau le traité, nous devons l'accepter sans y apporter des modifications qui en changeraient la signification ou le laisser. Alors, après que le reste du monde aura signé, nous nous trouverons en face de la tâche inimaginable de faire avec l'Allemagne un nouveau traité séparé. »

Le président prédit que si les Etats-Unis n'adhèrent pas à la Ligue des nations, une nouvelle tentative sera faite pour écraser les nouvelles nations de l'Europe.

« L'Allemagne est battue, a déclaré M. Wilson, mais elle est prête maintenant à reprendre ses anciennes alliances offensives et défensives, qui rendent une paix durable impossible. Elle est prête maintenant à se livrer à toutes sortes d'intrigues. Aucun but pour lesquels nous sommes entrés en guerre et avons combattu n'est réalisé, ou la réalisation de ces buts est rendue incertaine sans la ratification du traité par les Etats-Unis ou leur acceptation du covenant. »

Washington, 8 janvier. — La commission exécutive du parti démocrate national a adopté une résolution approuvant le traité de Versailles, et flétrissant comme antipatriotique l'attitude de ceux des sénateurs qui mettront obstacle à la ratification du traité soit directement, soit au moyen de réserves de nature à annuler les effets du traité. La commission exécutive s'élève avec vigueur contre l'arrogance des républicains du Sénat qui se sont attiré le mépris du monde entier par sept mois de tergiversations au sujet du traité, et elle adjure le Sénat de cesser de se servir de la ratification du traité comme d'un jouet pour les politiciens.

En ce qui concerne les actes législatifs du président Wilson, qui a fait gagner la guerre, la commission adresse ses félicitations au président, et exprime l'espoir qu'il retrouvera la santé qui a été dans une si large mesure compromise par ses efforts en vue de faire régner la paix dans l'univers.

### LES DÉMOCRATES NE VEULENT PAS ABANDONNER LES ALLIÉS

Washington, 9 janvier. — La commission exécutive du parti démocrate motive ainsi sa résolution concernant la ratification du traité :

« Nous repoussons l'idée qu'après avoir coopéré avec nos associés à une guerre qui les conduit aujourd'hui au chaos, nous allons les abandonner pour nous renfermer dans un isolement dit traditionnel auquel nous avons renoncé pour défendre nos droits et aider l'humanité dans sa lutte. Si nous adoptions pareille ligne de conduite, 50,000 Américains, inhumés aujourd'hui dans la terre de France, seraient morts en vain, et les millions d'hommes qui ont sacrifié leur existence pour la défense de la même cause qu'eux auraient le droit de demander dans quel but on leur a fait prendre les armes. »

### Au Conseil suprême

Paris, 9 janvier. — Le Conseil suprême s'est réuni ce matin à onze heures trente, au ministère des affaires étrangères, sous la présidence de M. Clemenceau. MM Lloyd George, lord Curzon, Bonar Law, pour la Grande-Bretagne ; MM. Nitti et Scialoja, pour l'Italie, assistaient à la séance.

M. Dutasta, secrétaire général de la Conférence, a rendu compte des conversations qu'il a eues avec M. von Lersner, chef de la délégation allemande, pour le mettre au courant des dispositions qui ont été prises par la commission du Schleswig, et qui seront appliquées dès la mise en vigueur du traité.

#### Les frais d'occupation en pays rhénan à la charge de l'Allemagne

Le Conseil a décidé ensuite que les frais de la haute commission de contrôle des pays rhénans seraient supportés par l'Allemagne au même titre que ceux des troupes d'occupation.

#### La Société des nations

Enfin, le Conseil s'est occupé de la première réunion du conseil exécutif de la Société des nations, réunion prévue par le traité sur convocation du président Wilson. La date en sera fixée ultérieurement.

#### Le problème de Fiume — Une séance secrète

A l'issue de cette séance du Conseil suprême, MM. Lloyd George, lord Curzon et Bonar Law pour l'Angleterre, MM. Nitti et Scialoja pour l'Italie, M. Hugh C. Wallace pour les Etats-Unis, M. Matsui pour le Japon, ainsi que MM. Clemenceau, Dutasta et Berthelot, ont tenu une séance secrète où a été abordé le problème de Fiume.

Le Conseil se réunira à nouveau demain matin.

### L'accord semble être fait sur les détails de la mise en vigueur du traité

Paris, 8 janvier. — Les commissions d'experts alliés et allemands que préside le général Le Rond se sont réunies cette après-midi et ont tenu une nouvelle réunion dans la soirée. Un accord sur les détails de la mise en vigueur du traité semble en être résulté et les bases en seront consignées par écrit et soumises demain matin au Conseil suprême, qui se réunit à dix heures trente au quai d'Orsay, sous la présidence de M. Clemenceau. Sir E. Crowe étant souffrant, il est probable que M. Lloyd George y représentera l'Angleterre et M. Nitti l'Italie.

### Arrivée de MM. Lloyd George et Nitti à Paris

Paris, 8 janvier. — MM. Lloyd George, premier ministre de Grande-Bretagne, et Nitti, président du conseil italien, accompagnés de lord Curzon et de MM. Bonar Law, ministres britanniques, et Scialoja, ministre des affaires étrangères d'Italie, sont arrivés jeudi soir à dix-huit heures, gare du Nord, par train spécial venant de Londres.

### Les entrevues de MM. L

# Les événements de Hongrie

## LE GOUVERNEMENT HONGROIS APPELLE QUATRE CLASSES SOUS LES DRAPEAUX

Prague, 8 janvier — **Le gouvernement hongrois a publié un décret convoquant sous les drapeaux les classes 1898, 1897, 1896 et 1895. Tous les hommes de ces classes doivent se présenter : officiers, sous-officiers et soldats, mêmes les invalides.**

**Les appels ont été échelonnés du 21 au 31 décembre. Ceux qui sont domiciliés dans les régions occupées, telles que Croatie, Slavonie et même Fiume, ne sont pas considérés comme étrangers et restent par conséquent soumis aux obligations militaires. Tous ceux reconnus aptes au service militaire seront envoyés dans des formations actives.**

# LA VIE SPORTIVE

## Courses à Vincennes

JEUDI 8 JANVIER

Voici les résultats détaillés des épreuves :

PRIX MANON (trot attelé), 4,000 fr., 2,200 mètres. — 1er, *Qui-Nhône* (Th. Monsieur), à M. J. Cabrol; 2e, *Quartier-Général* (V. Cavey), à M. Cavey aîné; 3e, *Queen-Bismont* (J. Méquignon), à M. O. Rondony.

Non placés : Quarin-Worthy (Bakker), Ornano (Vilet), Princesse (L. Forcinal), Passe-Moi-Ca (Pottier), Miss-Querroy (Marty), Pachuka (M. Thériat), Onze-à-Cœur (Pageti).

Durée : 1er, 3' 48" ; 2e, 3' 50" 1/5 ; 3e, 3' 53".

*Qui-Nhône* (Jarnac et Cara-Sou) est entraînée par Th. Monsieur.

PRIX DE MONTPELLIER (trot monté), 4,000 francs, 2,300 mètres. — 1er, *Occident* (Pain), à M. C. Halais; 2e, *Quan-Ba* (A. Forcinal), à M. A. Latouche; 3e, *Olivette* (Neveux), à M. Ad. Lehaudy.

Non placés : Oletta (Caplet), Prudence (J. Méquignon), Persanne (C. Dupuy).

Durée : 1er, 3' 48" 2/5 ; 2e, 3' 52" ; 3e, 3' 53" 3/5.

*Occident* (Urgent et Bayadère) est entraîné par Pain.

PRIX DE LA JATTE (trot attelé), 4,000 fr., 2,300 mètres. — 1er, *Ohio* (Bernardin), au prince Sturdza; 2e, *Nerveuse* (Vilet), à M. J. Mogel; 3e, *Mutigny* (Simonard), à M. Thiéry de Cabannes.

Non placés : Mandataire (Blairsy), Nadine-Leyburn (Pain), Oublie (Dessauze), Normandie (Tirard).

Durée : 1er, 4' 38" ; 2e, 4' 38" 2/5 ; 3e, 4' 40" 3/5.

*Ohio* (Iroquois et Emilie) est entraîné par Bernardin.

PRIX DE LA MOSELLE (trot monté), 8,000 fr., 2,900 mètres. — 1er, *Nenni* (P. Daubichon), à M. J. Delaide; 2e, *Lobelia* (Delmarre), à Mme D. Victor-Hugo; 3e, *Lieutenant* (Courtade), à M. A. Planchon.

Non placés : Louis-XII (Bulhion), Iroquois (Cadichon), Off (Verzeele), Kentucky (Bernardin).

Durée : 1er, 4' 37" ; 2e, 4' 39" 2/5 ; 3e, 4' 42".

*Nenni* (Guetteur et Varsovienne) est entraîné par L. Hémard.

PRIX DE BARENTON (trot attelé), 5,000 fr., 2,200 mètres. — 1er, *Monte-Cristo* (Prosper), à M. le docteur Fouraude; 2e, *Lutte* (Leverrier), à M. R. Ballière; 3e, *Halbran* (Labrolille), à Mme Labrolille.

Non placés : Jacques (Michaux), Miss-Anna (Blairby), Job (Courtade), Laurier (Masson), Cholliot (Demorissi), Bruyère (A. Sourroubille), Jalyse (Simonard), Jeallah (J. Sourroubille).

Durée : 1er, 3' 30" 3/5 ; 2e, 3' 31" 2/5 ; 3e, 3' 3" 2/5.

*Monte-Cristo* (Bemécourt et Comète) est entraîné par Prosper.

PRIX DE LENS (trot attelé), 6,000 fr., 2,800 mètres. — 1er, *Quadrille* (Leverrier), à M. R. Ballière; 2e, *Quêteuse* (J. Sourroubille), à M. J. Sourroubille; 3e, *Quipconce* (Riaud), à M. Olry-Rœderer.

Non placés : Queenie-Leyburn (Tamberli), Qurville (E. Tamberli), Quenotte (Lintant), distancée de la deuxième place.

Durée : 1er, 4' 38" ; 2e, 4' 47" 4/5 ; 3e, 4' 52" 2/5.

*Quadrille* (Jussy et Valseuse) est entraînée par Leverrier.

| CHEVAUX | | Pesage ↑ 10 fr. | Pel. ↓ 5 fr. |
|---|---|---|---|
| Qui-Nhône | G | 97 50 | 50 50 |
| — | P | 22 » | 14 » |
| Quartier-Général | P | 13 » | 7 » |
| Queen-Bismont | P | 20 » | 15 » |
| Occident | G | 20 » | 11 50 |
| — | P | 14 50 | 7 50 |
| Quan-Ba | P | 25 » | 16 » |
| Ohio | G | 167 50 | 55 50 |
| — | P | 70 50 | 27 50 |
| Nerveuse | P | 33 50 | 23 50 |
| Nenni | G | 42 50 | 19 50 |
| — | P | 30 50 | 14 » |
| Lobelia | P | 90 » | 39 50 |
| Monte-Christo | G | 45 50 | 18 » |
| — | P | 20 » | 8 50 |
| Lutte | P | 59 50 | 30 » |
| Halbran | P | 16 » | 7 50 |
| Quadrille | G | 79 50 | 52 » |
| — | P | 38 » | 22 » |
| Quêteuse | P | 25 » | 14 » |

## Courses à Nice

JEUDI 8 JANVIER

Voici les résultats détaillés des épreuves :

PRIX DES IRIS (haies, à réclamer), 4,000 fr., 2,800 mètres. — 1er, *Bombarde-II* (P. Thibault), à Mlle L. Guilmot; 2e, *Gaule* (F. Berteaux), à M. Jean Cerf; 3e, *Gulf-Stream* (J.-B. Moreau), à M. A. Thonet.

Non placés : Lady-Sniper (Bedeloup), Pin (W. Head), Verona (Ferré), Hélice (A.-E. Bates), Agonie-Boche (P. Lassus), Alcala (L. Bara).

Gagné de quatre longueurs; le troisième à trois longueurs.

*Bombarde-II* (Holbein et Bisbille) est entraînée par Duffourc.

PRIX DE VILLEFRANCHE (steeple-chase), 5,000 fr., 3,400 mètres. — 1er, *Troupier* (Berteaux), au prince Murat; 2e, *L'Incomparable* (Dale), à M. J.-D. Cohn.

Non placés : Beauté-de-Cour (Parfrement), Sphagnum (L. Bara), Balek (Petit), Marivèles (H. Gosse), tous tombés.

Gagné de loin.

*Troupier* (Champaubert et The-Lark) est entraîné par Ch. Bariller.

### PRIX DE BETHUNE

**(haies), 10,000 francs, 2,800 mètres**

1. **Jour-de-Gloire** (L. Barré), à M. Marcel Boussac.
2. **Croix-de-Guerre-II** (R. Head), à M. le baron R. de Rothschild.
3. **Paradoxe-II** (W. Head) à M. Ch. Liénart.

Non placés : La-Fête (G. Mitchell), Manou (A.-E. Bates), Dragon-du-Roi (W. Mitchell), Droit-au-But (Steed), Colonel-Clive (L. Bara).

Gagné d'une tête; le troisième à une longueur.

*Jour-de-Gloire* (Badajoz et En-Colère) est entraîné par Ch. Bariller.

PRIX DE LA DIGUE (steeple-chase), 5,000 fr., 3,400 mètres. — 1er, *Simpri* (Prior), à M. le comte de la Chenera; 2e, *Gamaches* (G. Mitchell), à M. E. Morgon; 3e, *Dernière-Cartouche* (Ed. Haës), à Mlle L. Guilmot.

Non placés : Lord-Raglan (Berteaux), Sundor (L. Bara).

Gagné de dix longueurs; le troisième à dix longueurs.

*Simpri* (Sea-Sick et Fully-Cry) est entraîné par H. Count.

| CHEVAUX | | Mut. unifié 5 fr. |
|---|---|---|
| Bombarde-II | G | 25 50 |
| — | P | 10 50 |
| Gaule | P | 19 50 |
| Gulf-Stream | P | 28 » |
| Troupier | G | 46 » |
| — | P | 13 50 |
| L'Incomparable | P | 34 » |
| Jour-de-Gloire | G | 117 » |
| — | P | 16 » |
| Croix-de-Guerre-II | P | 14 50 |
| Paradoxe-II | P | 8 50 |
| Simpri | G | 9 » |
| — | P | 8 » |
| Gamaches | P | 9 » |

## Courses de Pau

Engagements pour la réunion du dimanche 1er février :

Grand-Prix de Pau (steeple-chase), 25,000 fr. Distance, 4,300 mètres : Mantbazon, Le-Zotto, Beauzy, Blois, Le-Petit-Mossieu, Doride-II, Balek, Fonraud, Raclée-Boche, Rimailho-II, Le-Priez, Précy, Bluette, Fait-du-Prince, Jumelle, Gunther, Total-II, Rambla, Japon, Minorque, Troupier, Monastery, Damblain, Pétrograd, Sélinonte, Oyré, Le Moussel.

Engagements pour la réunion du dimanche 8 février :

Prix du Palais-d'Hiver (grande course de haies, handicap), 20,000 fr. Distance, 3,500 mètres : Tartufe, Le-Zotto, Moldavia, Blois, Beauzy, Philhellène, Jour-de-Gloire, Esope, Prince-d'Andorre, Mousquet, Rimailho, Le-Priez, Raclée-Boche, Chèvrefeuille, Précy, Bluette, Herbier, T.-Square, Virginez, Raglan, Royal-Edward, Croix-de-Guerre-III, Still-Water, Rambla, Manzonia, Japon, Minorque, Le-Rire, Louvain-IV, Oyré, Bourre-de-Soie, Le-Mousquet, La-Californie.

### Le « Sport du Sud-Ouest »

Sommaire du « Sport du Sud-Ouest » de cette semaine :

Programme des courses de Pau, dimanche 11 janvier (Trotting-Club), partants, montes, appréciations, Engagements pour les grandes épreuves de Pau (Société d'Encouragement), Critérium et Derby des Trotteurs 1920 (Société sportive de Bordeaux. Compte rendu des dernières réunions de courses. Nouvelles de Pau et de la région, etc.

### RUGBY (matches officiels)

*CHAMPIONNAT MILITAIRE*

**STADIUM. — 18e d'infanterie de Paü, bat 144e d'infanterie de Bordeaux, par 20 points à zéro.**

**LIBOURNE. — 7e colonial de Bordeaux bat 15e dragons par 11 points à zéro.**

### FOOTBALL RUGBY

**S. A. B. CONTRE C. A. BEGLAIS**

Pour éviter l'encombrement aux guichets, le comité du S. A. B. a institué au café Saint-Projet un bureau de vente de tickets à l'avance, qui fonctionnera samedi à partir de 15 h.

**A. S. MIDI CONTRE B. E. C.**

Dimanche, à Saint-Mandé, l'A. S. du Midi et le B. E. C. se rencontreront en match comptant pour le championnat de la Côte-d'Argent.

**A. S. P. T. T. CONTRE F. C. REOLAIS**

Sur son terrain des Echoppes (Pessac), l'équipe première de l'A. S. P. T. T. rencontrera le Club réolais (1) dans un match comptant pour le championnat de 3e série. Prendre le tramway de Pessac et descendre à l'arrêt des Echoppes.

### BOXE

**CARPENTIER A BORDEAUX**

Les feuilles de location pour le grand match de samedi 10 janvier à l'Alhambra resteront 18, rue des Frères-Bonie, au W. B., jusqu'à samedi 6 h. Très prudent de s'assurer ses places.

# BORDEAUX

## Les élections sénatoriales dans la Gironde

# Le scrutin de dimanche

Les élections sénatoriales présentent dans la Gironde un caractère bien particulier : les candidats, très nombreux, ont tous le même programme et n'accusent aucune divergence d'idées sur les problèmes à l'ordre du jour. Tous préconisent l'union la plus large sur le terrain des intérêts généraux, supérieurs aux divisions de la politique pure. Tous font prédominer les questions économiques, financières, sociales sur les débats irritants d'avant guerre. Tous ont à cœur de collaborer à une œuvre pratique, féconde, nationale pour tout dire.

Nous avons depuis trop longtemps défendu ces idées; nous avons poursuivi leur triomphe avec trop de confiance pour que nous ne soyons pas heureux de constater l'unanimité des adhésions qu'elles recueillent. Mais cette situation spéciale nous crée des devoirs. Nous aurions mauvaise grâce à indiquer au collège électoral les noms qui nous paraissent devoir sortir des urnes, puisque nous savons où siégeront les élus, et comment ils voteront.

Après avoir formulé les raisons très franches de notre réserve, nous sommes tout à fait à l'aise pour demander instamment aux électeurs sénatoriaux, quand ils feront leur choix, de l'entourer de toutes les réflexions et de toutes les garanties. Ils nous doivent de choisir « les meilleurs », ceux qui leur paraîtront à la fois les plus dignes par leur mérite et leur compétence, et les plus capables de mettre en œuvre cette valeur personnelle par une activité de toutes les séances.

Leur vote sera éclairé par le mouvement d'esprit accusé par les élections législatives du 16 novembre. Le pays a parlé ce jour-là haut et clair. Il a dit sa volonté d'action par l'union, ses aspirations à faire du « bon travail » pour la France. En s'inspirant de ces vœux, le Sénat répondra à l'attente de tous, comme la Chambre. Il aura la conscience d'être dans la voie saine et droite, sur le chemin de la paix fructueuse.

Seuls des hommes en pleine vigueur physique et intellectuelle pourront être les vrais collaborateurs de cette jeune Chambre enflammée par le souffle puissant du suffrage universel. Pour qu'elles marchent d'un pas égal, il faut que nos Assemblées n'accusent pas à l'étape une trop grande différence d'âge. Les électeurs sénatoriaux voudront, pour l'œuvre de relèvement national, des parlementaires assortis !

## Les candidats

Voici, par ordre alphabétique, la liste des candidats aux élections sénatoriaes du 11 janvier. MM. :

**ALIBERT,** président de l'Union girondine des Syndicats agricoles.
**AUDEBERT,** président de la Société d'agriculture de la Gironde.
**Général BESSE,** maire de Carignan.
**BORDERIE,** conseiller général.
**CHASTENET,** sénateur sortant.
**COURREGELONGUE,** sénateur sortant.
**DAVID,** conseiller général.
**Jean DECRAIS,** conseiller à la Cour des comptes.
**DUBOIS-CHALLON,** président du Syndicat agricole de Saint-Emilion.
**DUSSAUZU,** président de la Fédération des planteurs de tabac de la Gironde.
**GROSSARD,** conseiller général.
**HALPHEN,** conseiller général.
**IRIQUIN,** maire de Talence.
**MONIS,** sénateur sortant.
**Général PLANTEY,** président de l'Union nationale des combattants du Sud-Ouest.
**THOUNENS,** sénateur sortant.
**VAYSSIERE,** conseiller général.
**VEYRIER-MONTAGNERES,** conseiller général.

Il y a cinq sénateurs à élire.

## Les anciens combattants et les élections sénatoriales

Un groupe d'anciens combattants nous communique la note suivante :

Les anciens combattants de la grande guerre ont envoyé à la Chambre des députés, notamment dans la Gironde, un nombre important de leurs représentants, bien décidés, en dehors de toute considération politique, à défendre leurs intérêts et à faire aboutir leurs légitimes revendications.

Déjà leur action commence à se faire sentir; mais, quelle que soit la bonne volonté des députés, elle serait stérile s'ils n'étaient pas secondés au Sénat, qui a le dernier mot en matière de loi.

Anciens combattants, le temps passe vite, et l'oubli vient rapidement. Ne vous laissez pas oublier; ne laissez pas le choix des sénateurs se faire avec les méthodes d'une politique surannée, que le pays a si clairement condamnées le 16 novembre dernier.

Le Sénat n'est pas le refuge des députés dont vous n'avez pas voulu.

Il faut que, au Sénat comme à la Chambre, vous ayez vos représentants. Le suffrage restreint ne permet pas à tous de faire entendre sa voix. C'est à vous de faire pression sur vos délégués sénatoriaux pour que, en dehors de toute politique, leur union se fasse sur vos candidats.

Ne perdez pas une minute.

Que vos délégués partent avec ce mot d'ordre : la Gironde, qui a donné tant de ses enfants au pays, veut des anciens combattants au Sénat.

# Autour d'une histoire d'envoûtement

Samedi doit être appelée devant le tribunal correctionnel une affaire qui, bien qu'ayant trait à un simple délit de coups et blessures, est assez curieuse par ses côtés.

### UNE STATUE QUI PLEURE

Il y a quelque 15 ans, une concierge de Bordeaux, en service cours du XXX-Juillet, Marie X..., avait rapporté de Lourdes une statue de la Vierge qu'elle plaça dans sa loge. Bientôt, elle constata que la statue était couverte, par intervalles, de gouttelettes d'eau; elle observa attentivement, et, d'après ce qu'elle n'a cessé de répéter, elle acquit la certitude que ces gouttes d'eau provenaient de larmes coulées des yeux de la Vierge. Des amies, à qui Marie X... montra par la suite sa statue, virent comme elle, et une dévotion naquit à « Notre-Dame-des-Pleurs ».

En 1910, la concierge, accédant à une demande qui suivait un examen fait par des personnalités ecclésiastiques, permit que la Vierge fût transportée dans une maison religieuse. A partir de ce jour, la statue garda les yeux tout à fait secs.

Marie X... reçut en cadeau, l'année suivante, une nouvelle statue reproduisant la « Sanctissima Bambina », et la garda dans son logement, à la même place que la statue précédente. De nouveau, dit-elle, le miracle des larmes recommença; l'adoration à Notre-Dame-des-Pleurs recommença aussi, et une foule nombreuse continua à défiler dans la loge de la concierge.

En 1913, Marie X... dut changer de domicile : elle alla demeurer boulevard du Bouscat, où elle emporta sa « Banbina », dont les yeux désormais demeurèrent secs. Mais, affirme encore la concierge, elle se mit à exhaler, certains jours, des odeurs délicieuses.

### LE PRETRE SYRIEN

Or, lorsque fut déclarée la guerre, en 1914, un prêtre syrien, l'abbé Sapounghi, vicaire ou coadjuteur d'un évêque libanais, se trouvait en France; il fut donc dans l'impossibilité de rejoindre son pays.

Venu à Bordeaux, il ne tarda pas à connaître la dévotion dont continuait à être l'objet la « Sanctissima » de Marie X... Il rendit visite à la concierge et devint bientôt l'hôte assidu de sa maison.

Comment le prêtre syrien et Marie X... cessèrent-ils d'être en parfait accord ? On manque de certitudes à cet égard. La concierge prétend que l'abbé Sapounghi aurait voulu monopoliser à son profit l'adoration à la Vierge, qu'il avait célébré chez elle des messes noires, mêlant du sang de diverses bêtes dans une sorte de calice qu'il plaçait ensuite sur les bras d'une poupée en cire, etc. Le prêtre syrien proteste énergiquement contre ces imputations, qu'il met au compte d'une imagination par trop exaltée.

Quoi qu'il en soit, l'an dernier, l'abbé Sapounghi quitta Bordeaux et alla s'établir dans une collégiale à Nantes.

Voici que, quelque temps après son départ, Marie X... commença à souffrir de douleurs qu'elle ne pouvait s'expliquer; de plus, dit-elle, elle en vint à concevoir des pensées méchantes. Songeant alors à la poupée de cire, à des histoires de maléfices, elle conclut qu'elle était victime d'un envoûtement de la part de son ancien hôte. Et tous ses visiteurs connurent par elle que le prêtre syrien avait dû confectionner à Nantes une poupée de cire à son image, poupée qu'il piquait, mordait ou frappait, afin qu'elle ressentît elle-même la douleur de piqures, de morsures, de coups.

Les détails que Marie X... donnait de son martyre étaient extraordinaires : ils impressionnèrent fortement quatre de nos concitoyens, un associé d'agent de change, un employé d'assurances, un violoniste et un agent auxiliaire mobilisé dans un de nos services de police.

### L'EXPEDITION

Convaincus que, s'ils remplissaient à l'insu de la patiente les rites indiqués dans un ouvrage traitant de l'envoûtement, ces quatre preux modernes décidèrent de partir pour Nantes et de s'emparer des instruments de sortilèges et de diableries qu'ils estimaient devoir être en la possession du prêtre syrien.

En descendant du train, ils allèrent entendre la messe dans une église et communièrent, « demandant au ciel, a déposé l'un d'eux, que leurs mains ne devinssent pas criminelles, » puis ils se rendirent à la collégiale et entrèrent sans difficulté dans la chambre réservée à l'abbé Sapounghi. L'un était armé d'un fouet pour chien; un autre d'une cravache en bois tressé, le troisième d'une gaîne en caoutchouc contenant du plomb; enfin, l'agent de police avait les menottes qu'il porte habituellement sur lui.

Tout de suite, nos quatre concitoyens sommèrent celui qu'il appellent encore « l'envoûteur », d'avoir à cesser ses « pratiques » et de leur livrer tout ce qui pouvait constituer, entre ses mains, quelque arme démoniaque.

D'abord ahuri, le prêtre — qui, paraît-il, était couché — décida de résister, et refusa de donner les clés de son bureau, qu'on lui demandait.

Il fut alors rossé, rossé copieusement, mais dans la forme et aux endroits prescrits par les auteurs qui ont traité de la défense contre l'envoûtement. Ses clés enfin conquises de vive force, les quatre assaillants explorèrent les tiroirs des meubles : mais, s'ils y trouvèrent 600 lettres environ réparties en trois dossiers, ils ne découvrirent aucune figurine de cire. Pourtant, l'un d'eux mit la main sur deux bouts d'étoffe qui, persiste-t-il à croire, devaient constituer l'ajustement d'une poupée dont le corps en cire aurait fondu tandis que se livrait et se gagnait la bataille contre le magicien supposé.

Revenus à Bordeaux, nos quatre concitoyens apprirent que Marie X... n'avait plus ressenti aucune douleur physique depuis qu'avait été engagée leur expédition. Par la suite, la concierge est redevenue souffrante.

### LA PLAINTE

L'abbé Sapounghi, avant de repartir, il y a deux mois, pour la Syrie, a déposé une plainte au parquet de Nantes et confié la défense de ses intérêts à Me Maurice Garçon, du barreau de Paris, qui viendra soutenir sa demande de partie civile devant nos juges correctionnels. Car, à la suite d'une entente entre les parquets de Nantes et de Bordeaux, il a été décidé que le délit de coups et blessures relevé contre nos quatre concitoyens serait déféré aux juges correctionnels de notre tribunal, puisque les inculpés sont domiciliés dans notre ville et que c'est dans notre ville que l'acte délictueux a été prémédité et préparé.

Me de Roquette-Buisson plaidera pour les prévenus, qui invoquent l'excuse de la « légitime défense d'autrui ».

### Au Cercle National

Le Cercle National nous prie de faire connaître que dimanche prochain 11 courant, à vingt et une heures, à l'occasion de la fin des élections, il offrira dans ses salons, 14, cours de l'Intendance, un vin d'honneur à tous ceux de ses membres nommés sénateurs, députés, maires, conseillers généraux, d'arrondissement, municipaux et membres du Tribunal de commerce.

Tenue de ville. Tous les membres du Cercle sont cordialement invités.

### Beaux-Arts

M. Gay-Bellile expose actuellement une série d'aquarelles qui mérite de retenir l'attention.

Les qualités de composition et d'interprétation du paysage, la sincérité du coloris indiquent dans les œuvres de M. Gay-Bellile un beau tempérament d'artiste, dont les productions, toujours originales, valent l'encouragement des amateurs éclairés.

### Service des prisonniers de guerre

Sont affectés au cadre des prisonniers de guerre de la 18e région : le capitaine Pottier, du 123e d'infanterie; le lieutenant Cardineau, du 144e d'infanterie; les lieutenants Goudineau et Rocher, du 118e d'artillerie lourde.

### Médaille militaire

M. P. Michel, commis des P. T. T. à Bordeaux-central, mutilé de guerre, ex-sapeur au 8e génie, vient de recevoir la médaille militaire.

### La Société Coligny

Le ministre du travail vient de faire connaître que le gouvernement accordait une subvention de 20,000 fr. à la dernière Société d'habitations à bon marché fondée à Bordeaux, pour familles nombreuses, dite « Société Coligny ».

On sait, en effet, que la loi du 31 mars 1919 autorise l'Etat à prendre à sa charge une partie des frais de premier établissement de la construction des maisons destinées exclusivement aux familles nombreuses, et la Société Coligny va commencer, dans le quartier des Chartrons, l'édification de neuf maisons individuelles avec jardin, qui doivent être inaugurées au printemps prochain.

# La grève des « gruistes »

La Chambre de commerce nous communique l'avis suivant, daté du 8 janvier, et adressé au personnel ouvrier de l'outillage public du port :

« Le personnel de l'outillage est invité à reprendre son service dès demain.

» La Chambre de commerce ne peut assumer la responsabilité de laisser inutilisé le matériel dont elle est concessionnaire et dont le fonctionnement est indispensable à la vie normale de notre port et au ravitaillement national.

» Les offres de concours qui lui sont faites, l'organisation qu'elle a en vue, l'obligent à adresser cette mise en demeure à un personnel qui s'est mis en grève au moment même où ses revendications étaient en cours d'examen.

» Les pourparlers engagés ne seront poursuivis que lorsque le travail aura été repris. »

# Discussion tragique

### Un Algérien grièvement blessé de deux coups de revolver

Vers trois heures, vendredi matin, les gardiens de la paix Pouységu et Terrasson, de service au poste Lambert, entendaient tout à coup plusieurs détonations successives. Ils sortirent du poste et aperçurent, quelques instants plus tard, un homme qui se tenait appuyé contre le mur à l'angle formé par les rues de Galles et Laterrade. Cet homme était blessé au-dessous du sein droit et à l'avant-bras gauche. Quatre balles de revolver avaient été tirées sur lui, deux des projectiles l'avaient atteint.

Conduit au poste Lambert, le blessé fournit son identité. C'est un Algérien, Ismaël Ben-Abdelouab-Karel, âgé de vingt-quatre ans, chauffeur, demeurant 28, rue Dalon.

L'Algérien ayant donné quelques indications sur son agresseur, les agents Pouységu, Terrasson, aidés de leurs collègues Angeli et Lafont, procédèrent à d'actives recherches dans le quartier; mais ils ne purent découvrir l'auteur de la tentative de meurtre.

Pendant ce temps, le commissaire de service à la Permanence, mis au courant, s'était rendu sur les lieux, et après avoir pris la déclaration du blessé, il faisait transporter celui-ci à l'hôpital Saint-André, où il est placé salle 17. Son état est considéré comme très grave.

M. Cornuau, chef de la Sûreté, a lancé une brigade d'agents à la recherche du coupable dont on connaît le prénom et qui habiterait rue Rougier.

C'est à la suite d'une discussion que l'Algérien aurait été blessé par son contradicteur.

### On cambriole quai Sainte-Croix

Pendant la nuit, des malfaiteurs se sont introduits, quai Sainte-Croix, dans le bureau de M. Ducourneau, marchand de matériaux, domicilié 3, rue du Port. Ils firent main-basse sur les articles désignés ci-après : timbres-poste et de quittance, lampe à pétrole, tenaille, pince-levier et pince-monseigneur. S'ils étaient entrés chez M. Ducourneau pour renouveler l'outillage nécessaire à leur industrie, les cambrioleurs furent, on le voit, particulièrement heureux.

Les mêmes malfaiteurs, entrés dans un autre local du quai Sainte-Croix, servant celui-ci de bureau à M. Pierre Périer, négociant, domicilié sur ledit quai, n. 13, y ont soustrait une certaine quantité de timbres de quittance.

# Au Palais

### A L'INSTRUCTION

## Le drame des docks

### L'INCULPE EST REMIS EN LIBERTE

M. le juge Dubernet de Boscq, chargé de l'instruction de cette affaire, a entendu le gardien de marchandises Jauriberry, qui s'accuse d'avoir jeté à l'eau deux voleurs qu'il aurait abattus à coups de revolver. Le magistrat a décidé de le remettre en liberté.

Il est assez probable que l'instruction de cette affaire aboutira à un non-lieu.

### Pour les assises

Dans sa dernière réunion, la Chambre des mises en accusation a renvoyé devant la Cour d'assises de la Gironde pour être jugés à la session de ce mois :

1. Aimé Fournier et Hamlaoui Amara, accusés de vol qualifiés;
2. Henri Coveni et Marcel-Victor Ferrier, accusés de vol qualifié;
3. Clément Buquet, Justin Buquet et Yves-Pierre Duplantié, accusés de vols qualifiés.


**5-A. — Matériel automobile américain :** Camions-citernes (3 et 4,000 litres), camionnettes-citernes (800 litres), remorques-réservoirs (2 et 4 roues) seront vendus par adjudication sur soumissions cachetées à **BOURG, le 15 janvier 1920.** Renseignements au parc de vente ou 70, avenue de la Bourdonnais, Paris. Téléph. : Saxe 76-57.

LE PRIX DU BŒUF

Tous les meilleurs morceaux..... 3 fr. 75
Anguille, veine, caprin..... le 1/2 kil. 3 fr. 25
**Grande Boucherie de Bordeaux, r. Ste-Catherine**

BOUCHERIE RAOUL

**71, cours d'Alsace-Lorraine, 71**
**BŒUF : Les meilleurs morceaux, 3 fr. 75**
**Veine, anguille, caprin, 3 fr. 25**


# Informations

### Comité de la prévoyance sociale

Le secrétaire du comité de patronage des habitations à bon marché et de la prévoyance sociale de la Gironde se tiendra désormais à la disposition des fonctionnaires et du public, les mardis, jeudis et samedis, de 15 à 18 heures, au Palais de Justice. (S'adresser au concierge de la cour d'appel.)

# Communications

### GROUPEMENTS CORPORATIFS

SYNDICAT INDEPENDANTS D'EMPLOYES DE BANQUE ET DE BOURSE. — Réunion générale extraordinaire, sous la présidence du délégué général, Jean Portalier, samedi 10 courant, à vingt heures trente, à la Bourse du travail, rue de Lalande.

### ANCIENS MILITAIRES

ANCIENS MILITAIRES DES REGIMENTS DE TARBES. — Assemblée générale samedi 10 janvier courant, à huit heures trente du soir, à l'Athénée, salle 12, premier étage.

Les anciens militaires ayant servi dans un des régiments de Tarbes et qui désireraient faire partie de la Société, sont priés d'assister à cette réunion, où tous les renseignements utiles pour leur adhésion leur seraient communiqués.

### COURS ET CONFERENCES

FACULTE DES LETTRES. — Cours de littérature italienne. Professeur, M. Renaudet. — Leçon du samedi 10 janvier, à quatre heures : Machiavel. La démocratie florentine et les Médicis.

Conférence ouverte d'histoire de l'art. Professeur, M. Courby. — Leçon du samedi 10 janvier, à cinq heures et demie : Les grands sanctuaires de la Grèce. — Delphes (suite).

FACULTE DE DROIT. — Cours public : « Les Finances de la France depuis 1914 », M. Benzacar, professeur.

Leçon du samedi 10 janvier, à cinq heures et demie : « Les Dépenses publiques de Solidarité ».

# Chronique Théâtrale

### GRAND-THEATRE

Vendredi, à huit heures précises, en soirée de gala, « les Huguenots », avec une distribution de tout premier ordre.

Samedi, pour la soirée d'adieux de Mlle Marie Tissier (de l'Opéra-Comique), troisième représentation de « la Reine Fiammette », dont le succès s'accentue à chaque nouvelle représentation.

Tous les fidèles habitués du Grand-Théâtre ont su apprécier le talent extrêmement sensible et musical de l'admirable artiste, qu'est Mlle Marie Tissier, et tous voudront l'applaudir une fois encore dans le rôle de la reine Fiammette, le plus difficile et le plus ingrat du répertoire, qu'elle interprète de façon tout à fait remarquable.

A ses côtés, se tiendront M. Fernand Lemaire, Mlle Laughlin, MM. Raynal, Lasserre, et tous les artistes de la création.

L'orchestre sera dirigé par M. G. Razigade.

Dimanche, en matinée, « Lakmé », et le « Ballet égyptien ».

En soirée, « Aïda ».

La première répétition d'orchestre de « Fleurette », qui passera à la fin du mois, a confirmé la direction du Grand-Théâtre dans sa flattteuse opinion sur l'œuvre de MM. Martz et Pujol.

### APOLLO

Mlle Augusta Garcia viendra le mardi 13 janvier chanter le « Barbier de Séville », avec Léon David, de l'Opéra-Comique; F. Caruso, Lapeyre, D. Bédué, Mme Lejeune, etc. Au troisième acte, à la Leçon de chant, grand intermède avec M. Léon David, Mlle Augusta Garcia, F. Caruso. Pour terminer le spectacle, le ballet mythologique de la « Belle Hélène ». Samedi, « la Fille de Madame Angot » avec F. Caruso dans le rôle d'Ange Pitou.

### BOUFFES

Samedi, dimanche (matinée et soirée), lundi, mardi et mercredi, « Cœur de Française », pièce en 5 actes et 7 tableaux, interprétée par les artistes du théâtre de l'Ambigu, sous la direction de l'impresario Victor Gilbert. « Cœur de Française » est une pièce nationale d'actualité qui peut être vue et entendue par tous. Dimanche, matinée. Mercredi, adieux de la troupe.

### TRIANON

Tous les soirs, samedi et dimanche, deux matinées de la délicieuse comédie « la Belle Aventure », que tous les habitués de Trianon reverront avec le plus grand plaisir. Brillante interprétation avec Mmes Jane Lobis, Musset, Diska, Brione, Darthel, etc.; MM. Harley, Guise, Dorival, Tavola, Wattel, etc.

Se hâter de louer pour les deux matinées du samedi et dimanche.

### SCALA

Pendant que la jeune peinture fait du néo-grec sans rire, le jeune théâtre en fait en riant, à la suite de Meilhac, Halévy et Donnay. Il ne faut rien faire devant les vieux enfants du jour : ils dépassent leurs maîtres. Sur la corde raide — oh ! si raide ! — de l'anachronisme et de la transposition classique, MM. Willemetz et Solar ont écrit une opérette qui fait la pige à « la Belle Hélène », et c'est « Phi-Phi ». Elle n'a qu'à paraître un peu nue pour avoir tous les suffrages.

Par la virtuosité des variations, par la fantaisie capricante, jaillissante et le déclanchement du mot, par la gauloiserie perlée, qui demeure française, « Phi-Phi » est une manière de petit chef-d'œuvre. Et la musique de Christiné épouse étroitement le texte, avec une volupté spirituelle.

M. Bouffils a monté « Phi-Phi » avec un souci d'interprétation et de présentation très artistes. Dans des décors et des costumes de sélection, la blondeur aguichante et faussement ingénue de Mlle Berka, la diction et le charme de Mlle de Nixo, la verve savoureuse de M. Hemdey, la voix et la plastique de M. Fleury, la cocasserie épique de Reval et le pittoresque de Marcel; les danses de Mlles Olga et Daisy, l'orchestre de Tallarico et le bataillon des petites néo-grecques ont conquis les privilégiés du Tout-Bordeaux à la répétition générale. Et la mode en sera continuée, pour de longs soirs...

P. B.

« Phi-Phi » obtient auprès du public de la Scala le même succès qu'à Paris, grâce à la valeur attrayante de l'œuvre et à l'excellence de l'interprétation, qui réunit les noms de Mlles Berka, de Nixo; MM. Hemdey, Fleury, Marcel, Réval. Location sans frais. Salle chauffée.

### ALHAMBRA

« Faut pas s'y fier »... A quoi ?... Les auteurs de la revue de cette semaine vous le disent tous les soirs à l'Alhambra, où il vous faut venir voir Max Linder dans le fameux « Petit Café » de Tristan Bernard.

### ALCAZAR

La feuille de location se couvre rapidement pour les trois représentations de « les Exilés », à l'Alcazar. Ce sera le plus gros succès de la saison. Toute la troupe, et machinerie spéciale de Chamouleau.

### SOCIETE DE SAINTE-CECILE

M. Robert Lortat, ne pouvant se rendre à Bordeaux pour cause de maladie, sera remplacé au troisième concert de la Société de Sainte-Cécile par M. Jean Batalla, pianiste de la Société des concerts du Conservatoire, des concerts Colonne et Lamoureux, qui exécutera le programme suivant : Concerto en « ut » mineur (C. Saint-Saëns) pour piano, avec accompagnement d'orchestre, et Jeux d'eaux de la villa d'Este, et la Campanella, de Liszt.

### THEATRE-FRANÇAIS

Tous les jours, en matinée (demi-tarif) et en soirée, attractions : Les Looping, acrobates hors de pair : « Two Aérial beauties », merveilleuse fantaisie aérienne. — Cinéma : « La Bruyère blanche », drame de la mer; Charlot soliste, le roi du rire; Actualités. Location sans frais. Téléphone 17-55.

### SAINT-PROJET-CINEMA

En matinée et en soirée, dernières projections de « l'Avarice », avec Francesca Bertini.

### LA BONBONNIERE (ex-Aquitaine)

Sam. sr, « les Enfants dans la Forêt » (Fox-F.)

### THEATRE GIRONDIN (chemin de Pessac)

Sam. soir, « Perdue ! » « Par Amour ». Interm.

### SKATING-PALACE

Ce qu'il y a de plus remarquable dans les bals du Skating, c'est que, malgré les dimensions du dancing et le public considérable qui y vient chaque soir, la tenue de tous reste parfaitement correcte; c'est ainsi qu'on peut voir des familles y danser avec leurs enfants.

N'est-ce pas le plus bel éloge qu'on puisse décerner à un établissement de ce genre ?

Samedi (semaine anglaise) et dimanche, matinée : patinage et bal à grand orchestre. Enfin, annonçons le premier bal masqué, qui aura lie